



Communiqué de presse
Paris, le 12 mars 2026

RÉSULTATS ANNUELS 2025

Dans un contexte d'intensification des risques extrêmes, l'année 2025 a permis d'entamer le rééquilibrage progressif du régime « Cat Nat », grâce à la hausse de la surprime entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025 et à une sinistralité d'intensité modérée.

Les faits marquants et résultats :

Le chiffre d'affaires de CCR (primes émises brutes) atteint 1 878 M€ (+641 M€ par rapport à 2024) principalement du fait de la hausse de la surprime. Le chiffre d'affaires se répartit entre 95,2 % pour l'activité Cat Nat, 4,6 % pour le risque attentats et 0,2 % pour les risques exceptionnels.

- La hausse de la surprime « Cat Nat », entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025¹, visait à rééquilibrer le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles pour protéger l'assurabilité des Français sur tout le territoire. Elle produit cette année ses premiers effets concrets, avec 541 M€ de ressources complémentaires.
- Cela permet à CCR de commencer à reconstituer ses réserves en dotant la provision pour égalisation des risques de catastrophes naturelles, épuisée depuis 2023, à hauteur de 466 M€.
- C'est une performance encourageante, qu'il faudra toutefois consolider dans les années à venir : après huit années de déficit technique depuis 2016, le niveau des réserves reste encore bas.

La sinistralité courante 2025 s'élève à 978 M€. C'est une année de sinistralité modérée dans le climat récent, qui reste marqué par une intensification des risques extrêmes.

- L'année a été marquée par le cyclone Garance qui a touché l'Île de la Réunion en février et représente une charge pour CCR estimée, au vu des paramètres retenus, à 241 M€, ainsi que par les inondations survenues en Bretagne en janvier pour un montant de 80 M€.
- L'année écoulée est la quatrième année la plus chaude en France, et l'été 2025 est parmi les trois plus chauds depuis le début des mesures en 1900. Ces conditions ont entretenu une sécheresse des sols notable, mais d'extension modérée, touchant environ 30 % du territoire. CCR estime une sinistralité de 482 M€ pour ce péril.
- Enfin, la sinistralité attritionnelle (174 M€) forme le reste de la sinistralité de l'année.

Le résultat technique de CCR est de 130 M€ en 2025 (contre -21 M€ en 2024), dont 52 M€ pour le régime Cat Nat (-49 M€ en 2024).

La finalisation en novembre 2025 de la cession d'Arundo Re entraîne pour la seule année 2025 une amélioration significative du résultat financier de CCR, qui s'établit à 505 M€, soit une augmentation de 253 M€ sur un an.

Le résultat net 2025, qui s'élève à 536 M€, est solide et témoigne du redressement engagé. Il est constitué pour environ 40 % du résultat non-récurrent de la cession d'Arundo Re.

¹ Arrêté du 22 décembre 2023



« L'année 2025 confirme la robustesse du modèle de CCR et du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles. L'ajustement tarifaire, important, décidé en 2023 et mis en œuvre l'an dernier est proportionné aux évolutions des risques couverts. Ainsi, dans une année de sinistralité normale, CCR est en mesure de reconstituer des réserves qui serviront dans les années de risques exceptionnels. La cession totale du capital d'Arundo-Re (ex : CCR-Re), terminée en 2025, vient encore renforcer notre bilan et permet par ailleurs à CCR de redéployer ses moyens sur ses activités d'intérêt général. Cela est particulièrement pertinent vu les effets du changement climatique qui amènent CCR à développer ses activités de conseil en matière de prévention et d'optimisation de l'assurabilité des risques auxquels les territoires sont exposés. » **Jacques Le Pape, Président de CCR**

climatique qui amènent CCR à développer ses activités de conseil en matière de prévention et d'optimisation de l'assurabilité des risques auxquels les territoires sont exposés. » **Jacques Le Pape, Président de CCR**



« Dans une année à la sinistralité moyenne au regard du régime climatique qui est désormais le nôtre, ces résultats font apparaître la pertinence de l'augmentation de la surprime décidée en 2023. CCR a ainsi commencé la reconstitution de la provision pour égalisation, après avoir enregistré huit années de déficit technique depuis 2016. Nous nous plaçons désormais sur une trajectoire pluriannuelle qui, sauf événement extrême, devrait permettre à CCR de retrouver son rôle d'amortisseur de chocs à moyen terme. » **Édouard Vieillefond, Directeur général de CCR**

À propos de CCR :

Réassureur public, CCR propose, avec la garantie de l'État et dans l'intérêt général, des couvertures contre les catastrophes naturelles et les risques non assurables aux compagnies d'assurance opérant en France. Acteur incontournable de la réassurance, CCR est reconnue pour son expertise dans la gestion des risques et pour la qualité de ses activités de recherche et d'analyse scientifique.

Contacts presse :

Charles VAN DEN BOOGAERDE – charles.vandenboogaerde@elabe.fr – 06 30 10 85 57

Irène DEDEYAN – irene.dedeyan@elabe.fr – 06 74 61 38 76

-

www.ccr.fr

